

ARVE_2026_1



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°1 /2026

Mandature 2026 – 2032 Arrêté de délégation de fonction et de signature à Madame Laetitia CARBONNE	<u>Nature de l'acte :</u> 5.4 Délégation de fonctions
--	--

Monsieur Stéphane Tremblay, Maire de la commune de Buchelay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18, permettant au Maire de déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'empêchement de ceux-ci, à des membres du Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-20 précisant que les délégations consenties par le Maire en application de l'article L.2122-18, subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_2 du 21 mars 2026 portant désignation du nombre de postes d'adjoints et élections de ces derniers,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : la délégation pour toute la durée de son mandat à Madame Laetitia Carbonne, 4ème adjointe au Maire de la commune, pour les attributions suivantes :

CULTURE ANIMATIONS COMMUNALES VIE ASSOCIATIVE

Madame Laetitia Carbonne pilotera les actions et projets dans les domaines de la culture (spectacles, théâtre, médiathèque, lecture publique, conférences, concerts, expositions ..) et de l'animation à destination de la population bucheloise (sorties et manifestations diverses) ainsi que le suivi et la coordination des activités, projets et manifestations mis en œuvre par les associations sportives de la commune. Elle sera, à ce titre, la représentante de la municipalité auprès de l'ensemble des acteurs du tissu associatif culturel, sportif et de loisirs.

1. RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCHELAY

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.FR • SITE : BUCHELAY.FR

Madame Laetitia Carbonne aura en charge le développement du comité des fêtes de Buchelay ainsi que celui du réseau de bénévoles au sein de la commune.

ARTICLE 2 : La délégation permanente est également donnée à Madame Laetitia Carbonne, 4ème adjointe de la commune, pour signer tous les documents, courriers et autorisations en lien avec les attributions citées à l'article 1^{er} du présent arrêté,

ARTICLE 3 : La présente délégation prendra effet dès le caractère exécutoire du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Buchelay, le 25 mars 2026.

Publication électronique sur le site internet communal

Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Stéphane Tremblay,
Maire de Buchelay,

Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 27/03/2026
Qualité : Le maire et président du CCAS

